

*Les crédits*

d'intérêts. Mais ce n'est pas ainsi que le monde fonctionne et ce n'est pas la position du gouvernement.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; cela n'a rien à voir avec ce que disait mon collègue de Nouvelle-Écosse.

Pourrais-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour que mon collègue de Scarborough—Agin-court puisse faire une brève déclaration de privilège personnel. Je peux dire à la Chambre que cela ne prendra que 30 ou 40 secondes. Je demande le consentement unanime.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle d'accord avec la motion du leader à la Chambre de l'opposition?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

EXCUSES DU DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH—AGINCOURT

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agin-court):** Monsieur le Président, je m'explique sur un fait personnel.

Comme les députés le savent déjà, j'arrive d'un séjour à Trinité-et-Tobago qui a provoqué beaucoup de controverses. Je veux donc présenter toutes mes excuses aux députés, à la direction de mon parti et aux Canadiens, ainsi qu'au gouvernement de Trinité-et-Tobago pour ma conduite.

Dorénavant, je limiterai mes activités à celles qui m'incombent à titre de critique. J'ai présenté cette déclaration à la direction de mon parti et j'ai prié mon chef et mes collègues libéraux d'excuser cet incident malheureux.

\* \* \*

**LES CRÉDITS**

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SOINS DE SANTÉ

La Chambre reprend son étude de la motion de M. Pagtakhan (p. 18648) et de l'amendement de M. Karpoff (p. 18662).

**M. Brian Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Permettez-moi de poser une question très courte, monsieur le Président. Je me demande si le député pourrait me dire ce qu'il pense des garanties que le gouvernement fédéral pourrait exiger pour s'assurer que les fonds au titre de la santé et de l'éducation postsecondaire transférés aux provinces sont bel et bien dépensés dans ces deux domaines.

**M. McCreath:** Naturellement, monsieur le Président, comme tous les députés des Communes, je voudrais pouvoir penser que je suis capable de décider ce que d'autres gens ont le droit de faire. Mais la vie m'a appris notamment que c'est une chose qu'on ne peut faire. Quand j'ai étudié l'histoire et la politique de mon pays, j'ai appris, entre autres choses, que nous vivions dans un État fédéral.

• (1740)

Les provinces ont des responsabilités qui leur sont propres et le gouvernement fédéral également. Même si le gouvernement du Canada, dans sa sagesse, surtout que nous avons un gouvernement particulièrement compétent et sage aujourd'hui, voulait pouvoir dicter une ligne de conduite aux provinces, il sait malheureusement que cela n'est pas possible. C'est fallacieux, irréaliste et fondamentalement malhonnête de laisser entendre que le gouvernement et la Chambre devraient tenter une telle démarche.

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur la motion à l'étude ce soir:

Que la Chambre réaffirme son engagement envers le régime public d'assurance-maladie.

Je pense que l'une des choses les plus tristes au Canada est le fossé de plus en plus large qui se creuse entre les soins de santé des riches et ceux des pauvres.

Les statistiques sur les soins de santé sont éloquentes. Les Canadiens riches vivent plus longtemps et en meilleure santé que les Canadiens des familles pauvres et à faible revenu. À mon avis, la différence dans les soins de santé des deux groupes peut se mesurer par les différences entre les provinces riches et les provinces pauvres.

Cela peut se transposer à l'échelle humaine: les Canadiens à haut revenu vivent entre 10 et 11 ans de plus que les Canadiens à faible revenu.

Le gouvernement actuel n'a reconnu cette différence qu'en 1986. Je vous cite un des nombreux documents de Santé nationale et Bien-être social: «Le premier défi que nous avons à relever est de trouver le moyen de réduire les inéquités entre les services de santé fournis aux Canadiens à haut revenu et ceux fournis aux Canadiens à faible revenu.»

Mais plutôt que de faire cela, le gouvernement a présenté le projet de loi C-69 qui limite les fonds versés aux provinces. Au cours des deux prochaines années, l'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite des provinces canadiennes, perdra 12 millions de dollars en paiements de transfert. Cela se traduira par des taxes plus élevées,